

Travailler avec des animaux sauvages ou à proximité de ceux-ci



Introduction

L'exposition professionnelle aux animaux sauvages peut accroître le risque de contracter des maladies zoonotiques, connues ou non. Les maladies zoonotiques sont des maladies infectieuses transmises aux humains par des animaux. Travailler avec des animaux sauvages ou à proximité de ceux-ci (rongeurs, chauves-souris, oiseaux sauvages, cerfs, rats laveurs) peut entraîner des expositions susceptibles de provoquer des maladies, même si ces animaux ne semblent pas malades. Chez l'être humain, les symptômes des maladies zoonotiques peuvent aussi bien être imperceptibles ou légers que graves, voire mortels, selon l'agent pathogène en cause. Le travail auprès d'animaux sauvages nécessite des précautions bien précises pour minimiser les risques et protéger la santé des travailleurs.

Le présent document a pour but de renseigner les employeurs et les travailleurs sur plusieurs maladies zoonotiques associées à l'exposition professionnelle aux animaux sauvages et de recommander des mesures de contrôle des risques pour minimiser le risque d'infection.

Exposition aux maladies zoonotiques d'animaux sauvages et transmission aux humains

Les travailleurs peuvent être exposés à des agents pathogènes (des germes comme des bactéries, des virus et des parasites) provenant des animaux sauvages. En général, les travailleurs sont exposés aux maladies zoonotiques lorsqu'ils :

- sont en contact avec des animaux infectés, des liquides organiques (comme la salive, le sang, l'urine) ou des produits d'origine animale (p. ex. des carcasses ou des peaux), directement ou par l'entremise de surfaces ou d'objets contaminés
- sont en contact avec des zones où vivent des animaux infectés (comme les tanières de rats laveurs)
- respirent de l'air contaminé par des agents pathogènes provenant d'animaux infectés
- subissent des morsures ou des griffures d'animaux infectés
- se font piquer ou mordre par des insectes (comme les puces, les moustiques et les tiques) qui sont porteurs d'un agent pathogène
- consomment de la nourriture ou de l'eau contaminée par des animaux

Les activités suivantes peuvent accroître le risque d'exposition à des agents pathogènes susceptibles de provoquer une maladie zoonotique, que l'animal soit mort ou vivant (et qu'il semble en bonne santé ou malade) :

- Piéger et manipuler des animaux sauvages et des carcasses
- Recueillir ou analyser des échantillons biologiques provenant d'animaux sauvages (p. ex. sang et excréments)
- Travailler dans un lieu où des animaux sauvages peuvent être présents (p. ex. des rongeurs ou des oiseaux sauvages dans une grange)
- Nettoyer des zones contaminées par de grandes quantités d'urine et d'excréments d'animaux, en particulier à l'intérieur
- Manipuler de l'équipement contaminé (p. ex. pièges, cages, équipements de terrain, chaussures ou vêtements souillés, etc.)

Toute personne travaillant à l'extérieur est susceptible de rencontrer des animaux sauvages et de contracter des maladies zoonotiques associées à ces animaux. Plusieurs professions présentent un risque accru d'exposition, dont les suivantes :

- ouvriers en bâtiment
- travailleurs agricoles
- travailleurs forestiers
- travailleurs de l'industrie hydroélectrique

Travailler avec des animaux sauvages ou à proximité de ceux-ci



- paysagistes
- travailleurs de l'industrie antiparasitaire
- monteurs de lignes de télécommunication
- vétérinaires et personnel vétérinaire
- biologistes de la faune
- agents de réhabilitation de la faune

Chaque lieu de travail est unique, et l'employeur a l'obligation de prendre toutes les précautions raisonnables qui contribuent à la protection des travailleurs. Les lieux de travail où des travailleurs risquent d'être exposés à des maladies zoonotiques d'animaux sauvages doivent procéder à une [évaluation des risques](#) et mettre en œuvre les mesures de contrôle des risques appropriées. L'emploi d'une liste de vérification des risques aide à définir les risques et les éventuelles mesures de maîtrise des risques.

Maladies Zoonotiques d'animaux sauvages

La liste ci-dessous fournit des renseignements généraux sur plusieurs maladies zoonotiques susceptibles d'être contractées au travail. Cette liste n'est pas exhaustive. Nous recommandons aux employeurs et aux travailleurs de connaître les maladies et les animaux susceptibles d'être présents sur leur lieu de travail, ainsi que les symptômes associés à ces maladies. Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur une zoonose particulière, adressez-vous à un professionnel de la santé.

Maladies Zoonotiques d'animaux sauvages

Maladie	Animaux sauvages pouvant être infectés	Expositions possibles sur le lieu de travail	Symptômes chez les humains	Période d'incubation (temps écoulé entre l'exposition et l'apparition des symptômes)
<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre charbonneuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Bison Chevreuil Orignal 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en contact avec des animaux, des carcasses ou des produits d'origine animale infectés • Respirer de l'air contaminé (p. ex. lors du traitement de la laine, de peaux ou de poils, ou lors de l'enfouissement de carcasses infectées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Infection cutanéé : Cloques, bosses, plaies cutanées indolores avec un centre noir • Infection pulmonaire : Fièvre, frissons, nausées, maux de tête, toux 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 7 jours pour la forme cutanée, et jusqu'à deux mois pour l'infection pulmonaire
<ul style="list-style-type: none"> • Grippe aviaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Oiseaux aquatiques sauvages • Mammifères sauvages qui mangent des oiseaux sauvages (p. ex. mouffette, renard, raton laveur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en contact avec des oiseaux sauvages, leurs plumes, leurs fluides ou leurs excréments • Être en contact avec des animaux sauvages qui mangent des oiseaux sauvages • Respirer de l'air contaminé (p. ex. marchés d'animaux vivants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Toux, fièvre, essoufflement, douleurs musculaires, maux de tête 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 5 jours (parfois plus)

Travailler avec des animaux sauvages ou à proximité de ceux-ci



Maladie	Animaux sauvages pouvant être infectés	Expositions possibles sur le lieu de travail	Symptômes chez les humains	Période d'incubation (temps écoulé entre l'exposition et l'apparition des symptômes)
• Tuberculose bovine	<ul style="list-style-type: none"> • Bison • Wapiti • Chevreuil 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en contact avec des animaux, des tissus ou des liquides infectés (poumons, ganglions lymphatiques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun symptôme ou fièvre, perte de poids, sueurs nocturnes, toux persistante, problèmes gastro-intestinaux et fatigue 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 à 12 semaines (parfois des décennies)
• Brucellose	<ul style="list-style-type: none"> • Bison Caribou • Chevreuil • Wapiti • Bœuf musqué 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en contact avec des animaux infectés • Respirer de l'air contaminé 	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre, transpiration, manque d'appétit, maux de tête, douleurs musculaires, articulaires ou dorsales, fatigue, sensation de malaise 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours à 6 mois
• Échinococcose	<ul style="list-style-type: none"> • Cervidés • Coyote • Renard • Loup • Rongeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en contact avec des animaux, des carcasses ou des excréments infectés • Être en contact avec des plantes, de l'eau ou de la terre contaminées par des excréments, ou avec des objets contaminés 	<ul style="list-style-type: none"> • Douleurs abdominales, nausées et vomissements; en cas d'atteinte pulmonaire, toux chronique, douleurs thoraciques et essoufflement 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 à 15 ans
• Hantavirus	<ul style="list-style-type: none"> • Rongeurs (souris sylvestre, souris à pattes blanches, campagnol à dos roux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Respirer de l'air contaminé • Être en contact avec des objets contaminés • Se faire mordre par un animal infecté 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndrome pulmonaire à hantavirus : fatigue, vertiges, fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête, nausées, vomissements, douleurs d'estomac, toux • Fièvre hémorragique avec syndrome rénal : maux de tête, douleurs au dos et à l'estomac, fièvre, frissons, nausées, vision trouble 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 6 semaines
• Leptospirose	<ul style="list-style-type: none"> • Raton laveur • Rongeur • Mouffette 	<ul style="list-style-type: none"> • Être en contact avec de l'urine ou tout objet contaminé par de l'urine (p. ex. aliments, eau, sol) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre, maux de tête, frissons, nausées, vomissements, diarrhée, douleurs musculaires, éruption cutanée, infection oculaire, jaunisse (jaunissement des yeux et de la peau) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 3 semaines

Travailler avec des animaux sauvages ou à proximité de ceux-ci



Maladie	Animaux sauvages pouvant être infectés	Expositions possibles sur le lieu de travail	Symptômes chez les humains	Période d'incubation (temps écoulé entre l'exposition et l'apparition des symptômes)
<ul style="list-style-type: none"> Chorioméningite lymphocytaire 	<ul style="list-style-type: none"> Rongeur 	<ul style="list-style-type: none"> Être en contact avec de l'urine, des excréments ou de la salive Se faire mordre par un animal infecté 	<ul style="list-style-type: none"> Fièvre, douleurs musculaires, maux de tête, nausées, vomissements, manque d'appétit, sensation de malaise, encéphalite (enflure du cerveau) 	<ul style="list-style-type: none"> 8 à 13 jours
<ul style="list-style-type: none"> Peste 	<ul style="list-style-type: none"> Spermophile Marmotte Chien de prairie 	<ul style="list-style-type: none"> Se faire mordre par une puce infectée transportée par un rongeur Être en contact avec des tissus ou des fluides d'animaux contaminés Respirer de l'air contaminé 	<ul style="list-style-type: none"> Peste bubonique : gonflement des ganglions lymphatiques (généralement du cou, des aisselles ou de l'aîne), faiblesses, fièvre et frissons, maux de tête Peste septicémique : fièvre et frissons, noircissement de la peau, faiblesse, douleurs abdominales Peste pulmonaire : toux, douleurs thoraciques, fièvre, faiblesse, essoufflement, mucus sanguinolent ou aqueux, pneumonie 	<ul style="list-style-type: none"> 2 à 7 jours
<ul style="list-style-type: none"> Fièvre Q 	<ul style="list-style-type: none"> Chevreuil Lapin Rongeur Oiseau sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> Respirer de l'air contaminé Être en contact avec des tissus ou des fluides d'animaux infectés 	<ul style="list-style-type: none"> Fièvre, frissons, maux de tête, fatigue, douleurs musculaires, douleurs thoraciques, toux, pneumonie 	<ul style="list-style-type: none"> 13 à 28 jours
<ul style="list-style-type: none"> Rage 	<ul style="list-style-type: none"> Chauve-souris Renard Raton laveur Mouffette 	<ul style="list-style-type: none"> Se faire mordre par un animal infecté (les morsures des chauves-souris ne laissent pas toujours des marques visibles sur la peau) 	<ul style="list-style-type: none"> Fièvre, maux de tête, sensibilité à l'emplacement de la morsure, altération de l'état mental, anxiété, confusion, agitation, mort 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs semaines à plusieurs mois
<ul style="list-style-type: none"> Toxoplasmose 	<ul style="list-style-type: none"> Ours Bison Orignal Oiseau sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> Être en contact avec des excréments, de l'eau, du sable ou de la terre contaminés 	<ul style="list-style-type: none"> Fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, fatigue, gonflement des ganglions lymphatiques (généralement dans le cou), troubles de la vision 	<ul style="list-style-type: none"> 5 à 23 jours
<ul style="list-style-type: none"> Tularémie 	<ul style="list-style-type: none"> Castor Lapin Rongeur 	<ul style="list-style-type: none"> Être en contact avec un animal infecté Se faire mordre ou piquer par une tique ou une mouche à chevreuil infectée Respirer de l'air contaminé 	<ul style="list-style-type: none"> Fièvre soudaine, frissons, maux de tête, douleurs musculaires, douleurs articulaires, toux sèche, faiblesse, pneumonie 	<ul style="list-style-type: none"> 3 à 14 jours



Mesures de contrôle des risques au travail

Après avoir cerné les risques qui pèsent sur le personnel, les employeurs doivent mettre en œuvre les mesures de contrôle des risques les plus pertinentes compte tenu de la [hiérarchie des mesures](#). L'utilisation simultanée de multiples mesures est recommandée, car les mesures isolées sont rarement très efficaces.

Les mesures de contrôle des risques doivent correspondre au risque évalué auquel sont exposés les travailleurs. Les niveaux de risque diffèrent d'un milieu de travail à l'autre, et même à l'intérieur d'un milieu de travail.

Les mesures de contrôle des risques varient en fonction de l'animal et de la maladie zoonotique concernée. Des précautions de base doivent toujours être appliquées lorsqu'on travaille avec des animaux sauvages pour prévenir la transmission de maladies zoonotiques.

Voici quelques-unes des précautions à prendre :

- Faire vacciner les travailleurs admissibles lorsqu'un vaccin est disponible (p. ex. vaccin contre la rage, grippe saisonnière)
- Travailler à l'extérieur, en amont des animaux ou des spécimens par rapport à la direction du vent. À l'intérieur, travailler dans des pièces bien ventilées
- Désinfecter régulièrement les surfaces, les objets et les équipements
- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon. En l'absence d'accès à de l'eau et à du savon, utiliser un désinfectant pour les mains ayant une teneur en alcool d'au moins 60 %
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche si les mains ne sont pas lavées
- Éviter de manger, de boire ou de fumer en travaillant à proximité d'animaux sauvages
- Porter des vêtements et des chaussures réservés au travail et les laver régulièrement
- Utiliser des gants jetables (p. ex. en latex ou en nitrile)
- Porter des gants résistants aux coupures (p. ex. en cuir) s'il y a des risques de morsures ou d'égratignures par un animal
- Porter une combinaison jetable lors de la manipulation de gros animaux
- Porter une protection oculaire ou un écran facial s'il y a des risques que de la poussière, des éclaboussures ou de gouttelettes soient produites
- Porter des chaussures pouvant être désinfectées (p. ex. des bottes en caoutchouc ou des couvre-bottes) si les chaussures pourraient être contaminées par des matières fécales ou des liquides organiques
- Porter un masque approprié (de préférence un masque N95 ou de catégorie supérieure) lors :
 - de la manipulation d'animaux (morts ou vivants) infectés ou qu'on soupçonne d'être infectés
 - de l'exécution de tâches susceptibles de générer de la poussière ou des aérosols (comme des activités de nettoyage en présence de grandes quantités d'excréments d'animaux)
- Laver l'équipement de protection individuelle (EPI) réutilisable et jeter de manière sécuritaire l'EPI jetable après usage
- Laver ou changer les vêtements et les chaussures après le travail, et prendre une douche

Plan relatif à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence

Un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence est utile dans les lieux de travail où l'exposition à une maladie zoonotique constitue une menace plausible. Ce document indiquera comment réagir si une personne tombe malade parmi le personnel. Le plan peut prendre la forme d'une politique ou d'une procédure.

Les personnes qui tombent malades doivent être encouragées à s'absenter du travail et à consulter un médecin (une politique sur les congés de maladie peut s'avérer utile à cet égard). Les personnes qui continuent à travailler alors qu'elles sont malades peuvent représenter un risque pour leurs collègues. De plus, si les symptômes de la personne s'aggravent au point d'entraver son fonctionnement, la personne peut devenir un danger pour les autres.

Travailler avec des animaux sauvages ou à proximité de ceux-ci



Composez le 911 pour obtenir de l'aide médicale si une personne présente des symptômes potentiellement mortels au travail. Informez la personne à contacter en cas d'urgence et signalez la situation aux parties concernées (p. ex. les organismes de réglementation externes, le comité de santé et de sécurité, etc.)

[Nettoyez et désinfectez](#) les zones, les outils, l'équipement, etc. qui pourraient être contaminés. Si la maladie s'est déclarée sur le lieu de travail, réalisez une enquête sur l'incident afin d'en déterminer la cause et d'essayer d'éviter qu'elle ne se reproduise.

Déclaration et obtention d'aide

Les travailleurs qui travaillent avec des animaux sauvages peuvent être atteints d'une maladie professionnelle, manquer des journées de travail ou avoir besoin de soins médicaux. Dans ce cas, informez le [ministère responsable de la santé et de la sécurité](#) et l'[organisation responsable de la prévention des accidents du travail](#) si la situation correspond aux critères de déclaration de votre administration.

Certains agents pathogènes sont d'intérêt national et international et doivent être signalés parce qu'ils peuvent provoquer des maladies chez les humains et les animaux domestiques ou menacer les populations d'animaux sauvages dans le monde entier. Informez les autorités de santé publique locales ou régionales et [Agence de la santé publique du Canada](#) si vous soupçonnez qu'un travailleur est atteint d'une maladie à déclaration obligatoire (par exemple le charbon, le hantavirus ou la tularémie).

Avisiez l'[Agence canadienne d'inspection des aliments](#) si vous soupçonnez qu'un animal [terrestre](#) ou [aquatique](#) dont votre lieu de travail a la responsabilité ou la charge est atteint d'une maladie à déclaration obligatoire. Si vous voyez un animal malade ou mort à l'extérieur de votre lieu de travail, communiquez avec un vétérinaire, l'autorité provinciale ou territoriale compétente en matière de santé animale ou d'animaux sauvages, [Pêches et Océans Canada](#) (animaux aquatiques) ou le [Réseau canadien pour la santé de la faune](#) (organisation non gouvernementale).

Le fait de contracter une maladie zoonotique ou l'implication dans une flambée de maladie zoonotique peuvent avoir des répercussions tant physiques que mentales sur la santé des travailleurs, y compris des symptômes de stress, d'anxiété et de dépression. Des ressources et du soutien en santé mentale doivent être offerts à tous les travailleurs, y compris l'accès à un [programme d'aide aux employés](#), le cas échéant.

Veillez vous référer aux ressources d'information suivantes en matière de santé mentale :

- [Soutien en santé mentale](#) : Demander de l'aide – Agence de la santé publique du Canada
- [Santé mentale et bien-être](#) – Agence de la santé publique du Canada
- [Santé mentale](#) – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ressources

- [Influenza aviaire A \(H5N1\) ou « grippe aviaire »](#) – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
- [Maladies et affections](#) – Agence de la santé publique du Canada
- [Maladie de Lyme](#) – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
- [La faune sauvage et la grippe aviaire – Conseils généraux sur la manipulation pour protéger votre santé](#) – Agence de la santé publique du Canada

Avis de dégage ment de responsabilité : Bien qu'il déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que l'information est exacte, à jour et complète, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. De plus, il ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de cette information ou du crédit qui lui est accordé.